

Formation : point de vue de la Fédération des maisons médicales

La formation des infirmiers est un enjeu important pour la qualité des soins ; les praticiens de l'art infirmier ont besoin de formations pour faire face à la multiplication des domaines de compétences.

Néanmoins, la spécialisation à outrance risque de cloisonner les soins. Un saucissonnage des soins en fonction des spécialités nuirait à la prise en charge globale du patient, reconnue comme un facteur de qualité des soins. Nous pourrions aussi observer une fuite des infirmiers vers les domaines spécialisés et une dévalorisation de l'infirmier généraliste et plus encore de l'infirmier en ambulatoire puisque les spécialités sont principalement à orientation hospitalière. En négligeant ainsi les soins à domicile, nous risquons à l'avenir d'avoir des difficultés à recruter des praticiens de l'art infirmier compétents en première ligne.

Or, en soins ambulatoires, nous aurons de plus en plus besoin d'infirmiers compétents : pour faire face au vieillissement de la population et permettre aux personnes de rester le plus longtemps possible autonomes à domicile ; pour répondre au souhait croissant de bénéficier de soins à domicile pour les enfants, les patients en fin de vie, les patients en retour précoce au domicile vu le raccourcissement des durées d'hospitalisations ; pour répondre au développement tant attendu des soins de santé mentale en milieu de vie, etc. Dans ces situations complexes, il s'agit encore et toujours d'appréhender le soin de manière large : curatif, préventif, palliatif, social. Mais il s'agit aussi de travailler en collaboration avec d'autres disciplines, de planifier et organiser les actions, d'intégrer la promotion de la santé. etc.

Tous ces enjeux doivent être considérés dans la formation des praticiens de l'art infirmier.

La formation d'infirmier mérite de rester un tronc commun important, ouvert tant sur les réalités hospitalières que de l'ambulatoire. Ce qui permet à chaque futur professionnel d'être sensibilisé aux réalités rencontrées par ses collègues, et soutient la possibilité de mobilité dans la carrière. Puisque la formation en spécialisations est déjà en cours, et risque d'attirer les professionnels vers l'hospitalier au détriment de la première ligne, il s'agit d'envisager le développement, dans les suites de ce tronc commun, d'une spécialisation spécifique d'infirmier en soins de santé primaires.

Pour le secteur infirmier en ambulatoire, la formation continue n'est actuellement pas financée. Une première mesure doit arriver en 2013 qui financera par l'INAMI cinq heures de formation par année dont deux doivent concerner la législation. Ce sera un premier pas vers un système d'accréditation pour les infirmiers à domicile. En cours de carrière, un recyclage obligatoire, correspondant aux évolutions de la profession, donnerait aux infirmiers la possibilité de faire une carrière clinique. Cette formation continue devrait être correctement financée et soutenue par des incitants à y participer. Dans ce cadre, il serait aussi nécessaire de revoir le système des congés formation / congés éducation payés.

L'organisation des soins de santé pourrait aussi prévoir de former des thérapeutes de deuxième ligne dans l'ambulatoire, comme il existe déjà les services d'appui en soins palliatifs. Spécialisés dans un domaine précis, ces personnes ou ces services sont ou seront, notamment dans les soins à domicile, un soutien efficace aux infirmiers généralistes. Ils sont des référents auprès desquels nous pouvons obtenir des conseils, informations, avis toujours à la pointe des avancées scientifiques et qui ont une expérience très pointue dans leur domaine. Ces « spécialistes » peuvent l'être à temps plein, ou en complément à une pratique par ailleurs généraliste. Ce système a l'avantage de ne pas cloisonner les soins par spécialités.

Nous devrons être vigilants et veiller à ce que toutes les mesures en matière de formation n'oublient pas les soins ambulatoires. C'est d'ailleurs une demande légitime des personnes souffrantes de pouvoir bénéficier de soins de qualité dans leur milieu de vie.